

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

L'incident provoqué par la double publication, également inattendue, du rapport de l'honorable M. Duruy et de la note du *Moniteur*, a pris les proportions d'un évènement politique.

Les journaux se livrent à ce sujet à des appréciations diverses.

Le *Constitutionnel* s'exprime ainsi :

« Quelques journaux se complaisent à signaler, comme contradictoires, le rapport de M. le ministre de l'instruction publique et le projet de loi adopté par le gouvernement sur l'enseignement primaire. Cette appréciation est inexacte.

« Si toutes les propositions faites par le ministre n'ont pas été accueillies, celles qui ont été adoptées étaient contenues dans le projet de loi général préparé par lui; et S. Exc. M. Duruy soutiendra devant le conseil d'Etat l'adoption du projet dont les bases sont indiquées par la note du *Moniteur*. »

La *Patrie* fait remarquer que « le projet de loi soumis au conseil d'Etat diffère sur certains points des conclusions du rapport ministériel. »

Le *Siècle* et l'*Opinion nationale*, qui avaient applaudi avec enthousiasme au rapport de M. Duruy, donnent aujourd'hui libre cours à l'expression de leur mécompte.

L'honorable M. Guérout concentre sur « M. Duruy et ceux qui l'ont soutenu dans le conseil, » les éloges qu'il avait adressés au gouvernement tout entier.

Le *Journal des Débats* se prononce très-nettement en faveur du projet de loi dont les bases sont posées dans la note du *Moniteur*.

Les débats de l'adresse au Sénat ont commencé jeudi.

Les premiers orateurs inscrits pour prendre la parole dans la discussion générale, sont : M. le marquis de Boissy et M. de Goulhot de Saint-Germain.

Le Corps-Législatif s'est réuni jeudi dans les bureaux pour la nomination de la commission du budget, qui se compose, comme on le sait, de dix-huit membres.

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur les attributions des conseils généraux et municipaux, a choisi pour président M. Roques-Salvaza, et, pour secrétaires, MM. Lafon de Saint-Mur et Thoinnet de la Thurmelière.

Deux amendements viennent d'être présentés par les membres de l'opposition au projet de loi relatif à un appel de 100,000 hommes sur la classe de 1865.

Le premier de ces amendements, signé par MM. Lanjuinais, Pierron-Leroy, E. Picard, Jules Favre, Glais-Bizoin, Malézieux, Marie, Eug. Pelletan, Carnot, Paul Bethmont, Jules Simon, Garnier-Pagès, J. Magnin, Dorian et Hénon, est ainsi conçu :

« Art. 1^{er}. § 1^{er}. Il sera fait, en 1866, un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1865 pour le recrutement des troupes de terre et de mer.

« § 2. Les jeunes gens compris définitivement dans le contingent national cesseront d'en faire partie si, après la formation de ce contingent, ils justifient que, depuis leur appel au service, ils se trouvent dans l'un des cas d'exemption énoncés aux § 3 et 4 de l'article 13 de la loi du 21 mars 1832, ainsi conçus :

« § 3. L'aîné d'orphelins de père et de mère.

« § 4. Le fils unique ou l'aîné des fils, ou à défaut de fils ou de gendre, le petit-fils unique ou l'aîné du petit-fils d'une femme actuellement veuve, ou d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année. »

Voici le second amendement qui a été signé par MM. Jules Simon, Eug. Pelletan, Paul Bethmont, J. Magnin, Pierron-Leroy, Carnot, E. Picard, Jules Favre, Dorian, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Malézieux et Hénon :

« Après l'article 4 du projet de loi :

« § 1^{er}. Le taux de la prestation individuelle pour l'exonération du service militaire sera fixé chaque année par une loi.

« § 2. Hors le cas de guerre déclarée, les versements du montant de la prestation pourront être effectués par douzième, de mois en mois, à partir du jour de la clôture des opérations du conseil de révision.

« Les substitutions de numéros sont autorisées entre les jeunes gens du même canton appartenant à la même classe. »

S'il faut en croire des renseignements donnés par l'*Union*, de Paris, Mgr l'évêque de Nîmes aurait écrit au ministre de l'intérieur pour se plaindre des dispositions menaçantes prises

à son égard le jour de sa rentrée dans sa ville épiscopale.

L'*Union de l'Ouest* a commencé à paraître hier. En tête du premier numéro, nous lisons ces quelques lignes :

« En reparaisant après deux mois de suspension, l'*Union de l'Ouest* renouvelle ses remerciements à ceux que son absence n'a ni découragés ni attiédés. Nous reprenons aujourd'hui la plume entourés des mêmes encouragements, des mêmes sympathies, et nous pouvons ajouter des mêmes affections. C'est un honneur et un bonheur dont nous nous efforcerons de rester dignes par les soins apportés à la rédaction de ce journal, par notre persévérance à défendre la religion, la morale, la justice, la vérité enfin sous toutes ses formes.

« Cette tâche est rude à remplir, nous le savons par expérience. Cependant les difficultés et les périls ne sauraient nous détourner du chemin qui pour nous est celui du devoir. D'ailleurs, malgré tant d'épreuves de toute sorte, procès, amendes, avertissements, suspension, nous ne pouvons croire que dans ce pays-ci, après quinze ans de règne, lorsque journaux, brochures, livres et discours officiels proclament chaque jour la force et la popularité du pouvoir, on en soit encore à traquer comme suspects, à poursuivre comme ennemis publics, d'honnêtes gens qui ne se cachent pas, qui ne conspirent pas, qui ne font rien dans l'ombre, et dont l'opposition loyale et franche pourrait tout au plus causer des inquiétudes à la faiblesse et des répulsions aux esprits médiocres et aux âmes basses. »

Arthur DE CUMONT.

FEUILLETON.

1

MARIE LA DORMEUSE.

I. — LA VIEILLE DE LA CÔTE.

Sur la rive gauche de la Seine, en allant de Rouen au Havre, et à quelques kilomètres de la première de ces deux villes, se trouve, coquettement et joyeusement établi la Bouille, gros bourg qui vise presque au port marchand, naguère assez désert et aujourd'hui très-animé. Rattaché au chef-lieu de la Seine-Inférieure par un service actif de bateaux à vapeur, pour le transport des marchandises et des voyageurs venant de Routot, de Bourg-Achard et de Pont-Audemer, la Bouille est un but de promenade fort agréable et très-fréquenté.

Le site est d'ailleurs charmant; et le touriste qui consent à gravir la côte est largement payé de sa peine. Arrivé au pied du moulin qui domine la montée, il jouit du plus beau, comme du plus vaste horizon que présentent à dix lieues à la ronde les villages paisibles échelonnés sur les bords pittoresques du fleuve. C'est dans ce bourg que nous introduisons le lecteur.

Nous sommes au printemps.
Des rayons de soleil sur les cimes;
La fleur d'aubépine sur les haies;
Des parfums dans l'air;
Des hirondelles dans l'espace;
Des enfants dans les sentiers;
Des rêveries vagues et mystérieuses dans les cœurs de vingt ans;

Des souvenirs joyeux dans les âmes de soixante....
Voilà ma mise en scène. L'Opéra pourrait en avoir de plus laide.

Or, sur le penchant de la côte dont nous avons parlé, s'élevait, au temps de notre histoire, une cabane, une seule — petite, basse, couverte de chaume et que couronnait assez piétement un court tuyau de maçonnerie grossière pour le passage de la fumée de l'âtre.

Deux fenêtres, ou, pour parler plus juste, deux lucarnes; l'une à droite, l'autre à gauche; une porte s'ouvrant en deux parties sur la hauteur; à l'angle droit un gros pommier; à l'angle gauche un cerisier portant des fleurs magnifiques et des fruits détestables; des murs bâtis avec des cailloux et du mortier de terre; un banc de bois vermoulu et deux nids d'hirondelles : voilà pour l'extérieur.

En hiver cette mesure avait un aspect des plus tristes et des plus misérables. En été, malgré l'herbe qui poussait au pied des murs, malgré le chant des oiseaux, malgré le chaud et bienfaisant soleil qui dorait la toiture, en été même, on ne pouvait regarder cette bicoque sans éprouver un serrement de cœur indéfinissable.

C'est que, dans quelque moment de l'année qu'on passât devant la porte, et à quelque moment de la journée qu'on écoutât, on n'entendait jamais ni le babil naïf et décousu d'un enfant, ni les causeries amicales de deux époux, ni aucune chanson de jeunes gens, ni aucune prière de jeune fille, ni aucun bruit de métier, rien enfin qui annonçât le travail et la famille, — ces deux trésors de l'homme.

Toujours le silence, toujours la solitude.

L'intérieur n'était pas plus gai que l'extérieur.

Un grabat mal dissimulé derrière un vieux lambeau de rouennerie, pendu en guise de rideau, trois escabeaux; une huche souvent vide, deux ou trois pots de terre, une table boiteuse et une cruche à eau; — c'était tout.

A l'extrémité, en face du lit, un cabinet noir assez grand pour recevoir une seconde couchette.

On ne voyait dans ce taudis ni la branche de buis

bénit qui protège d'ordinaire l'alcôve du paysan, ni collée au-dessus de la cheminée, à côté de la complainte aux vives enluminures, l'image vénérée du saint patron du lieu, ni même le miroir à faux reflet qu'on découvre toujours, intact ou écorné, dans l'endroit le plus éclairé des plus humbles chaumières.

On pressentait à première vue que l'être qui habitait ce logis vivait solitaire, isolé, sans ami, sans famille, sans croyance peut-être. On devinait la croyance d'un égoïste ou d'un criminel, ou enfin d'une créature abandonnée du Ciel pour n'inspirer ni respect, ni pitié, ni tendresse.

L'hôte de cette mesure était une femme.

Son âge était une véritable énigme; elle était si ridée qu'on pouvait douter qu'elle eût été jeune; si courbée qu'on ne pouvait guère supposer qu'elle eût été droite, et elle paraissait si sourde qu'il était permis de croire qu'elle n'avait jamais entendu.

Elle vivait on ne savait trop comment, attendu qu'on ne lui connaissait ni bien au soleil, ni rentes sur l'Etat.

Tout son avoir officiel consistait dans la cabane qu'elle habitait.

Nul ne pouvait dire d'où elle était venue; son nom

Le *Corriere mercantile* de Gènes annonce que le gouvernement français aurait proposé aux quatre puissances qui ont adopté le système décimal, c'est-à-dire la France, l'Italie, la Belgique et la Suisse, de se réunir en conférence à Paris, à l'effet de se concerter sur les mesures à prendre afin de maintenir parmi les populations limitrophes les monnaies d'or et d'argent à un titre identique.

La *Gazette de Vienne* dément catégoriquement la nouvelle donnée par le *Morning-Post*, que la Russie ait demandé le maintien de l'état de siège en Gallicie jusqu'à la réalisation du projet d'incorporation de la Pologne à l'empire russe, qui lui est attribué.

On mande de Turin, le 8 mars, au soir : Le prince Arthur d'Angleterre est arrivé à Naples.

Le Sénat a adopté le projet d'unification administrative.

La Chambre des députés a commencé la discussion relative à l'abolition de la peine de mort.

Le ministre de la justice s'est déclaré en faveur de l'abolition, mais il ne croit pas encore le moment venu d'adopter ce principe. Il a dit que la question n'était pas assez étudiée et que la sûreté publique n'était pas dans des conditions favorables à cette abolition.

Le ministre a rappelé, enfin, la pénible impression produite dans la Péninsule par la grève des frères La Gala.

M. Chiaves a parlé dans le même sens.

Les députés Guerrieri et de Boni ont annoncé une interpellation sur la guerre de Montevideo et sur les prisonniers politiques des Romagnes qui sont détenus dans les prisons de Rome.

On écrit de Londres, 7 mars, à l'Agence Havas :

« On attend avec une fiévreuse impatience le prochain courrier d'Amérique. Si les confédérés ne laissent pressentir aucune pensée de soumission, la guerre va forcément continuer et nos fonds remonteront. On est de plus en plus convaincu que la paix rétablie en Amérique pourra être le signal d'une guerre avec l'Europe. »

Nous empruntons les extraits suivants à une correspondance adressée de Paris au *Phare de la Loire* :

Je vous ai signalé ces jours-ci un mot attribué à M. de S^e Beuve, à propos de l'*Histoire de Jules César*.

Il paraît que ce mot a réellement été prononcé, et voici comment s'expliquerait la résolution prise par M. de S^e Beuve de ne pas rendre compte de l'ouvrage de l'Empereur.

Vous savez qu'il est question depuis long-

temps de faire entrer le célèbre critique au Sénat; mais comme il n'y est pas encore, M. de S^e Beuve craindrait, en se montrant favorable à l'historien, de passer pour un flatteur intéressé, et, se montrant sévère, d'être accusé de garder quelque rancune.

C'est là un sentiment très honorable et qui ne vaudra que des éloges à M. de S^e Beuve, s'il a la force de persister... chose douteuse.

L'Empereur lit, dit-on, avec le plus grand soin tout ce que les journaux publient sur son ouvrage.

Deux anecdotes à propos de ce livre : un Polonais se serait adressé à M. Plon pour obtenir la permission de traduire gratuitement ce livre en langue polonaise, mais à condition que le produit de la vente de cette édition spéciale serait mis intégralement à la disposition du comité franco-polonais.

M. Plon aurait répondu qu'il ne pouvait même pas présenter cette proposition.

Seconde anecdote : un pétitionnaire en quête de je ne sais trop quelle faveur, a envoyé à l'Empereur des vers portant cette dédicace :

« A Sa Majesté l'Empereur Napoléon III, auteur de l'*Histoire de Jules César*.

» Venit, vicit, scripsit!!! »

Je serais bien curieux de savoir s'il est vrai qu'il est question de rappeler du Mexique, non pas notre corps expéditionnaire, mais son commandant en chef, le maréchal Bazaine.

On prétend qu'il sera rappelé aussitôt après le siège d'Oajaca, mais comme j'ai lieu de croire que les idées d'évacuation ne sont pas fort goûtées en haut lieu, je crois devoir vous mettre en garde contre le bruit dont je me fais l'écho.

On parle de construire derrière les Invalides et en utilisant une partie des bâtiments de l'hôtel, une immense caserne qui pourrait contenir 4,000 hommes d'infanterie.

On parle aussi de modifier la lance de nos lanciers et de leur en donner une sur le modèle de la lance mexicaine, qui est, paraît-il, beaucoup plus meurtrière que la nôtre.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'*Écho Saumurois*.

Paris, 7 mars 1865.

Mon cher Directeur,

Je ne vous parle pas souvent des modes, et cependant c'est un chapitre qui pourrait fournir les plus amusantes et, parfois, les plus sérieuses observations; il y a de l'un et de l'autre dans les lignes suivantes que M. Auguste Villemot décoche, du feuillet du *Temps*, à l'adresse de nos élégantes :

« Mesdames, vous êtes charmantes; mais, franchement, là, vous avez plus de diamants qu'il n'en faut à une femme pour être heureuse, et plus de crinoline qu'il n'est utile pour

encombrer les voitures et les loges au théâtre. Je vous ferais de la morale pendant six semaines que ce serait de la morale perdue. Mais je vais vous dire quelque chose qui pourra vous toucher : vous vous enlaidissez. Pardon, je retire le mot : je veux dire, tout simplement, que vous perdez de votre grâce. L'ampleur de vos jupes commence à faire rire la mère Gigogne; et vos coiffures, gonflées par des coussins, donnent à vos têtes des proportions difformes. Dans dix ans, quand vous vous reverrez sur des gravures de modes, vous vous rirez au nez. Je vous prévient que, déjà, vos coiffeurs se moquent de vous, en nous faisant la barbe. Les coiffeurs sont bavards et indiscrets, et ils nous livrent tous les secrets du chignon. Savez-vous que depuis cinq ans, vous avez fait monter les cheveux de 30 0/0? — Le cheveu rouge fait prime. Tout augmente!

« Je ne vous parle pas de vos nudités, mais cela fait crier. Un de mes confrères fait observer, avec quelque raison, que si vous vous promenez sur le boulevard, comme vous vous montrez au bal, les sergents de ville vous conduiraient au poste.

Ce qu'il y a de pis, on l'a dit cent fois, c'est qu'à ce jeu de luxe et de l'ostentation, la femme honnête, ruinât-elle son mari, et son mari fût-il le plus riche du monde, sera toujours vaincue par la femme qui peut ruiner successivement dix banquiers, vingt boursiers et je ne sais combien de princes.

C'est effrayant ce qu'une coquette peut se fourrer de diamants dans les cheveux, aux oreilles, au cou et ailleurs. A la première représentation de la reprise des *Bohémiens de Paris*, raconte le courriériste de l'*Europe*, madame la princesse de M.... occupait une avant-scène de gauche; en face, une demoiselle dont le nom ne s'écrit pas, — il se chante dans les chansons de Béranger, — remplissait, à elle seule, l'avant-scène semblable du côté droit. Elle resplendissait de cent vingt mille francs de verroterie sérieuse; il était impossible de la regarder même avec une lorgnette, si bien que la princesse voulut savoir le nom de sa voisine d'en face. Aucun homme de son monde n'ayant consenti à le lui dire, il fallut qu'elle s'adressât à l'ouvreuse. La brave femme, qui avait dû être un peu vivandière, lui répondit sans sourcilier :

— Un drôle de nom, fit la princesse; mais de bien beaux diamants!

La pécheresse eût pu lui répondre qu'elle en avait encore de plus beaux pour les dimanches. Et, en effet, son actif diamants monte, disent ses amis, à quatre cent mille francs.

La *Vie de César* paraît chez l'éditeur Henri Plon. L'Empereur en a distribué cent exemplaires in-folio imprimés à l'imprimerie impériale. Voici quelques noms parmi les privilégiés : MM. Thiers, — Sainte-Beuve, — Émile Augier, — de la Guéronnière, — Émile de Girardin, — Nisard, — Arsène Houssaye, —

— Quand donc le diable emportera-t-il la Vieille de la Côte!

Et celle-ci s'efforçait chaque jour par ses mauvaises actions de justifier et d'augmenter, s'il était possible, l'aversion dont elle était l'objet.

Mais si le jour la cabane était déserte, la nuit, une ou deux fois par semaine, plus d'un garçon amoureux, plus d'un fermier en procès, plus d'un berger inquiet, venait frapper à la porte de la mesure.

Ces visiteurs étaient, il faut le dire, des étrangers venus de Routot, de Bourg-Achard, voire même de Rouen, car jamais, au grand jamais, un habitant de la Bouille ne se fût hasardé à une pareille démarche.

Ces visites nocturnes ne contribuaient pas peu à rendre les gens du hameau hostiles à la Vieille de la Côte, et plus d'une commère crédule, plus d'un paysan trembleur disait en terminant sa litanie d'injures contre elle :

— C'est une jeteuse de sorts.

C'était alors le dernier mot des antipathies campagnardes.

Or, que venaient réellement faire chez la Vieille, ces amoureux, ces fermiers, ces bergers? Rien de bien criminel en vérité.

Mérimée, — Limayrac, qui ont reçu le livre avec un mot autographe de l'auteur.

Les libraires de Paris viennent d'adresser à l'Empereur une pétition, pour se plaindre de la manière d'agir de M. Plon à leur égard. Ce célèbre éditeur, estimant sans doute que le nom de l'auguste auteur suffira pour assurer une vente considérable, n'a pas jugé à propos de donner aux libraires la remise accordée pour les ouvrages des écrivains qui n'ont pas l'honneur d'être sur un trône.

Le livre de l'Empereur a mis Jules César à la mode, et Alexandre Dumas a pris le héros romain pour sujet d'une conférence. L'auditoire d'élite qui se pressait dans l'enceinte de la séance, a vivement applaudi, à diverses reprises, la parole aimée du spirituel romancier. Avec sa verve accoutumée, l'auteur des *Trois Mousquetaires* a passé en revue l'histoire romaine au temps de la conquête des Gaulois, de façon à mériter tous les éloges de la part de ceux qui regardent le passé par le petit bout de la lorgnette, mais aussi de façon à s'attirer un certain nombre de critiques de la part de ceux qui prétendent regarder par l'autre bout.

En somme, la soirée a été excellente et pour l'orateur qui a recueilli force bravos, et pour le public qui s'est montré très-satisfait de ce qu'il venait d'entendre.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La *Presse* parle d'un voyage que ferait l'Empereur à Lyon vers le mois d'avril; il emmenerait avec lui le Prince Impérial.

Le *Phare de la Loire*, de son côté, se fait l'écho de divers bruits relatifs à un voyage de Sa Majesté à Nantes, vers la même époque.

M. de Lamartine est entièrement étranger à la publication de la *Vie de César*, que M. Michel Lévy fait paraître. Cet ouvrage, qui faisait partie du *Civilisateur*, avait été vendu à MM. Mirès et Millaud. A la liquidation de cette Société, entre MM. Mirès et Millaud, la *Vie de César*, par M. de Lamartine, avait été vendue à M. Millaud, de qui M. Michel Lévy l'avait acquise.

— On parle de nouveau, dit la *Gazette de France*, de la probabilité d'un emprunt de 300 millions contracté par la ville de Paris, pour terminer en trois ans tous les grands travaux projetés par M. Haussmann. Plusieurs de ces grands travaux concernent la banlieue, que M. le préfet de la Seine voudrait embellir à l'égal de Paris.

— L'état de M. le duc de Morny est toujours aussi grave. Le bulletin d'aujourd'hui ne signale pas d'amélioration.

— M. Guizot est atteint d'un érysipèle à la figure, qui n'offre rien d'inquiétant.

même était un problème, un mystère.

On l'appelait : la Vieille de la Côte.

Loin d'attirer la sympathie, elle n'inspirait qu'une répulsion invincible. Les enfants n'osaient passer qu'en courant devant sa mesure, et encore moins toucher à ses pommes surettes et à ses cerises aigres. Les mères menaçaient leurs marmots indociles de la Vieille de la Côte, comme ailleurs on les menace de Croque-Mitaine.

Tous les matins, au point du jour, par la pluie ou le soleil, la pauvre femme venait s'asseoir sur son banc; elle y restait toute la journée immobile, silencieuse, ne tendant jamais la main pour mendier, mais acceptant l'aumône que lui jetait, de temps en temps, un voyageur bien inspiré.

Comment se faisait-il que cette malheureuse créature fût ainsi repoussée, et abandonnée de tous?

Normands et Normandes peuvent être intéressés; ils peuvent — c'est le bruit public et non moi qui les accuse — être portés à tenter des procès pour tout et pour rien, mais ils ne sont ni durs, ni méchants et donnent volontiers un morceau de pain et un verre de cidre aux pauvres.

Helas! c'est que cette réputation était réellement l'œuvre de celle qui en était la victime.

C'était comme un châtement que Dieu lui infligeait.

Aigrie par quelque grand malheur ou par quelque grande injustice, qui lui avait ôté le sentiment de l'équité, elle semblait avoir pris en haine l'humanité entière.

Elle s'était tout d'abord montrée si médisante, si hautaine, si peu serviable, que peu après elle s'était aliéné tout le village.

Enfants, femmes, vieillards, elle repoussait tout le monde. Il n'y avait pas jusqu'au curé dont elle n'eût lassé la charitable persévérance.

On l'accusait de feindre une surdité complète pour mieux entendre les conversations et en tirer mauvais profit. On prétendait qu'elle battait les enfants, prenait plaisir à troubler les ménages, à brouiller les amoureux; on affirmait qu'elle ne croyait ni à Dieu ni au diable. On la fuyait comme une pestiférée; on la montrait au doigt comme un oiseau de mauvais augure.

Comme on le pense bien, et ainsi que cela arrive en pareilles circonstances, le temps n'avait pas modifié les choses, et la situation s'était toujours empirée. Les habitants ne se gênaient pas pour dire tout haut :

Les bergers demandaient quelque recette pour guérir leurs bestiaux malades : remèdes de bonne femme il est vrai, de la plus grande simplicité, mais que le vétérinaire le plus habile n'eût pas dédaignés, — s'il avait eu de la conscience.

Le fermier en procès venait chercher une ruse pour gagner du temps dans une affaire de peu d'importance, et il préférait un conseil de la Vieille à une consultation d'avocat, — l'effet devait être le même, suivant lui.

Quant aux garçons amoureux, ils voulaient un secret pour se faire aimer.

De ceux-ci la vieille conseillère se moquait bel et bien. Elle leur disait d'abord, — en soupirant, — l'amour ne se commande pas, et comme ils insistaient et exigeaient pour la plupart un talisman, l'habile commère leur donnait de sages conseils :

— Sois complaisant, affable, pare-toi de tes beaux habits, sois galant, aux petits soins.

Ou bien elle leur disait encore :

— N'aie pas l'air de songer à elle; ne va plus la voir, fais la cour à une autre, etc...

Puis elle joignait à ses avis le talisman demandé. C'était invariablement quelques pincées de terre enveloppées dans un petit sachet de toile.

— Depuis quelques années, M. Mathieu (de la Drôme) était souffrant, mais sa maladie n'inspirait pas à sa famille de craintes sérieuses; ces jours derniers, sa situation s'est aggravée.

On écrit de Romans (Drôme), au *Salut Public*, de Lyon, à la date du 4 mars, que le célèbre astronome est dans un état désespéré.

— Le conseil de la Banque a abaissé jeudi à 3 1/2 0/0 le taux de l'escompte et à 4 0/0 l'intérêt des avances sur les valeurs.

— Le gouvernement danois a présenté aux Chambres un projet de construction de chemin de fer qui n'intéresse pas seulement le Danemark, mais aussi l'étranger. La nouvelle voie ferrée traversera le Jutland, de Kolding à Strandby, port de la mer du Nord; il établira ainsi une communication directe entre le Danemark et l'ouest de l'Europe, et dispensera les marchandises échangées entre ces pays de passer par l'Allemagne et les duchés de l'Elbe.

— L'Exposition universelle de 1867 aura le caractère original et nouveau de présenter des spécimens de toutes les races humaines du globe.

Outre les merveilles industrielles et artistiques qui forment la base de nos exhibitions européennes, on veut, en effet, y voir également figurer les produits des nations les plus excentriques, des peuplades perdues qui gravitent en dehors de notre civilisation, et dont des représentants indigènes accompagneront les envois.

La commission de l'Exposition s'occupe activement, du reste, d'organiser ce nouveau tournoi pacifique. Elle s'est réunie au Palais-Royal, et il a été décidé que les travaux nécessaires commenceront très-prochainement.

Il n'y a pas de temps à perdre, quand on songe qu'il y aura 160,000 mètres de terrain à couvrir de constructions nouvelles.

— L'armée de Paris a commencé lundi ses exercices militaires au Tir national de Vincennes. On attend les meilleurs résultats de cette nouvelle mesure prise par le ministre de la guerre. Les exercices ont été placés par S. Exc. sous la direction du lieutenant-colonel Nessler, ancien directeur de l'école du tir, ce qui est une garantie de plus de leur réussite.

— La Société protectrice des animaux décerne, chaque année, des médailles et autres récompenses : 1° aux Auteurs de publications utiles au développement de son œuvre; 2° aux Instituteurs qui ont introduit dans leur enseignement les idées protectrices; 3° aux Inventeurs d'appareils propres à diminuer les souffrances des animaux dans leur travail; 4° aux Gens de service pour-bons soins donnés à la race bovine sans cornes; 5° aux Bergers, aux Serviteurs et Servantes de ferme, aux Cochers,

Charretiers, Maréchaux-Ferrants, à toute personne enfin ayant fait preuve, à un haut degré, de bons traitements, de soins intelligents et de compassion envers les animaux.

La distribution aura lieu, cette année, le 5 juin, lundi de la Pentecôte.

Les pièces à produire sont : Pour les auteurs et inventeurs, un exemplaire de leur œuvre ou un modèle de leur appareil; pour les instituteurs, une attestation du Maire de la commune ou de l'Inspecteur des Ecoles primaires; pour les agents de l'agriculture et autres personnes comprises dans la 5^e catégorie, un certificat de moralité et un état de services signé par deux personnes notables et légalisé. Ces pièces devront être adressées à M. le vicomte de VALMER, président de la Société, rue de Lille, 34, avant le 5 mai.

Chronique Locale.

Nous apprenons que M. l'abbé Roques, ancien principal de notre collège, vient d'être nommé officier de l'instruction publique, et que sur sa demande il lui a été accordé un congé avec traitement. La nouvelle de cette récompense obtenue par M. l'abbé Roques sera accueillie avec plaisir par tous les Saumurois. Pendant le peu de temps qu'il a dirigé le collège de Saumur, M. Roques a montré toutes les qualités d'un excellent principal. Il a mis le collège dans une voie prospère, et le nombre des élèves a augmenté d'une manière très-sensible. Il est vivement regretté par les pères de famille qui lui avaient confié leurs enfants, par les élèves eux-mêmes qui n'oublieront pas ses soins affectueux et paternels, et par toutes les personnes qui ont pu le connaître et l'apprécier.

La station du Carême est donnée à St-Pierre par le R. P. Gardereau, bénédictin de l'abbaye de Solesmes.

Le tirage au sort a commencé jeudi dernier dans notre ville pour le canton Sud de Saumur. Il se continue aujourd'hui pour les deux autres cantons.

M. X., curé de B., après avoir vendu sa riche et précieuse Bibliothèque, pour secourir les misères dans sa paroisse, pendant l'année 1847, fut obligé d'avoir recours à d'autres moyens. Voici la lettre qu'il adressait à ce propos à un bijoutier d'Orléans :

« B., 28 février 1847.

» Monsieur,

» Les jours les plus pénibles pour les malheureux ne sont pas encore passés; les ressources s'épuisent et la misère augmente. Pour moi, je ne puis plus subvenir aux besoins de mes indigents qu'en vendant mon argenterie. J'ai la ferme confiance que ma soupe sera meilleure dans une cuillère d'étain, si mes

Au bout d'un quart d'heure, elle se levait, passait derrière son lit, qu'elle dérangeait à moitié, soulevait quelques broussailles et quelques haillons; enlevait une pierre assez grosse pour qu'on ne puisse supposer qu'elle était mobile, et, pour dernière opération, faisait glisser dans une rainure grossière, une forte planche qu'on aurait pu croire clouée au sol.

Sous cette planche apparaissait une ouverture fermée par un tas de chiffons. La Vieille les enlevait doucement, jetait un dernier regard autour d'elle, et réunissant dans sa main tous ses honoraires reçus dans la soirée, elle les déposait, avec toutes les précautions imaginables, au fond du trou, qui n'était autre que son coffre-fort. Quand la dernière pièce était tombée, elle replaçait toujours avec les mêmes soins, les chiffons, la planche, la pierre, les haillons, les broussailles et son lit. Elle se couchait alors en murmurant avec une émotion qu'elle ne cherchait pas à déguiser.

— Encore pour elle!

Peut-être même qu'en écoutant bien on l'eût entendu pleurer.

(La suite au prochain numéro.)

cuillères d'argent peuvent procurer quelques pains de plus à ceux qui ont faim.

» Je profite de l'absence de ma vieille domestique, qui jetterait les hauts cris si elle voyait sa cuisine dépouillée de ses richesses. Ces coups doivent se faire à la sourdine. Je compte donc sur votre discrétion, en vous priant d'acheter cette argenterie au prix que vous fixerez dans votre exquise délicatesse. Je joins deux salières et, de plus, deux montres, trottant un peu mieux que le soleil, qui me semble un peu en retard cette année. L'une de ces montres est anglaise, c'est tout dire; l'autre est à répétition, et elle est française. J'avoue que je n'ai jamais pu les mettre d'accord; mais faut-il s'étonner qu'il n'y ait point d'entente entre deux machines combinées par le génie de deux nations rivales... Au reste, ce désaccord, par esprit de nationalité, prouve la régularité de leurs mouvements.

» Vous les achèterez donc, et vous les revendrez comme excellentes; puis, quand ce petit bagage sera, par vos soins, converti en pièces de cinq francs, vous remettrez sans bruit la somme au digne *patachien* qui vous présente cet envoi; alors nous aurons fait une bonne action en deux, et vous aurez votre part auprès de celui qui ne laisse pas sans récompense un verre d'eau froide donné de bon cœur.

» Je vous témoigne à l'avance ma reconnaissance pour le service que vous allez rendre à mes pauvres et à moi.

» Je prends la liberté de vous recommander de nouveau une silencieuse discrétion touchant cette affaire commerciale. Si la police le savait, elle me forcerait de prendre une patente de marchand de bric-à-brac.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» X., curé de B. »

Aujourd'hui que ce bon curé est décédé, on a bien voulu nous communiquer cette lettre, et nous ne croyons pouvoir mieux faire que de la livrer à la publicité.

POLICE DE LA CHASSE.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à MM. les préfets la circulaire suivante, relative à la police de la chasse :

« Paris, le 1^{er} mars 1865.

» Monsieur le préfet,

» L'attention de l'administration a plusieurs fois été appelée sur les abus auxquels donnent lieu les autorisations permanentes ou temporaires de procéder à des chasses ou battues qui ne sont pas suffisamment motivées et qui ont lieu à l'aide du fusil et avec ou sans chiens. On s'est plaint de ce que ces autorisations, même lorsqu'il s'agit de la destruction des lapins, couvrent souvent un véritable privilège en faveur de quelques chasseurs qui en profitent pour détruire les lièvres, les chevreuils, et toute espèce de gibier. On a signalé, d'autre part, les inconvénients qui résultent de l'emploi du fusil et des chiens pendant la reproduction; le bruit du fusil trouble les nichées de perdrix ou de faisans et éloigne les couveuses de leurs nids, il effarouche également les chevreuils et les lièvres. Les chiens ne se bornent pas à inquiéter le gibier, ils en détruisent une grande quantité; il est à peu près certain, d'après les renseignements que j'ai recueillis, qu'il faut attribuer à ces chasses autorisées hors de saison la diminution progressive du gros gibier dans les départements réputés naguère pour être les plus giboyeux de la France.

» Les diverses réclamations qui m'ont été adressées au sujet des abus commis sous prétexte de destruction des animaux nuisibles, me déterminent à rappeler à votre attention, Monsieur le préfet, les règles qui doivent être observées en cette matière.

» L'article 9 de la loi du 3 mai 1844 permet au propriétaire, possesseur ou fermier, de détruire sur ses terres et par des moyens autorisés dans l'arrêté réglementaire en vigueur dans chaque département, les espèces d'animaux malfaisants ou nuisibles désignés dans cet arrêté; ce même article autorise également

le propriétaire, possesseur ou fermier, à repousser et à détruire, même avec les armes à feu, les bêtes fauves qui porteraient dommage à ses propriétés. D'un autre côté, l'arrêté du 19 pluviôse an V permet aux administrations départementales d'autoriser et de prescrire, au besoin, des chasses ou des battues, lorsque la présence des loups ou autres animaux nuisibles est dangereuse pour les terres et les biens dans lesquels ces animaux se sont multipliés.

» Le législateur a donc voulu, d'une part, réserver au propriétaire un droit de légitime défense, commandée par l'intérêt de l'agriculture et de sa propre sécurité; il a voulu, d'autre part, faciliter les moyens de destruction des animaux nuisibles répandus dans toute une contrée. Mais, il ne faut pas perdre de vue les conditions que la loi a posées afin d'éviter que le droit de destruction ne pût servir de prétexte pour chasser en toutes les saisons, et c'est aux administrations départementales qu'il appartient surtout de veiller à ce que l'esprit de la législation ne soit point faussé à cet égard.

» Je vous prie, en conséquence, Monsieur le préfet, de supprimer, s'il y a lieu, dans votre département, les autorisations permanentes ou temporaires qui pourraient avoir été concédées, et de ne plus accorder à l'avenir d'autorisation de procéder à des chasses ou battues que dans le cas où la nécessité en serait bien démontrée, et sous la condition que ces chasses seront dirigées par un officier de l'administration des forêts, et opérées, ainsi que les battues, sous la surveillance spéciale des agents de l'administration des forêts.

» Si dans votre département, la destruction des lapins était autorisée d'une manière permanente au fusil, vous voudriez bien rapporter la disposition qui aurait admis cette tolérance et limiter les moyens de destruction des lapins à l'emploi des bourses et des furets, l'usage du fusil devant être réservé pour les chasses ou battues autorisées exceptionnellement sous les conditions indiquées plus haut.

» En résumé, je vous invite, Monsieur le préfet, à réviser vos arrêtés relatifs à la police de la chasse, de manière à assurer aux propriétaires, possesseurs ou fermiers, la protection que la loi a consacrée à leur profit, mais en écartant de ces arrêtés toutes dispositions qui seraient de nature à perpétuer les abus que je viens de vous signaler.

» Vous voudrez bien me rendre compte de la suite que vous aurez jugé convenable de donner aux instructions qui précèdent.

» Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le ministre de l'intérieur,
» P. BOUDET. »

M. Maupoint a fait, le 24 janvier, une chute de cheval en descendant de Saint-François (île de la Réunion). Il a été recueilli chez M. Dor, qui a immédiatement envoyé chercher des secours. M. le médecin en chef Colas est parti de suite et a donné à Mgr Maupoint les soins qui lui étaient nécessaires.

Nous sommes heureux d'annoncer que cette chute n'aura pas de suites graves. Monsieur a été blessé à la tête et a eu l'épaule froissée; mais on espère qu'avant peu il sera complètement remis.

MAIRIE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Les jeunes soldats ci-après désignés sont invités à se présenter au secrétariat de la Mairie, à Saumur, avec leurs livrets militaires, pour une communication qui les intéresse.

Martin (Théophile-Auguste), sergent au 1^{er} régiment d'infanterie de la marine.

Duchesne (Louis), grenadier au 41^e régiment de ligne.

Durham (Ernest), fusilier au 41^e régiment de ligne.

Nouchet (Pierre), fusilier au 41^e régiment de ligne.

Ory (Louis), voltigeur au 41^e régiment de ligne.
Bornoville (Casimir-Amédée), sergent au 85^e régiment de ligne.
Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

M. de Morny, président du Corps-Législatif.

a succombé hier matin, à neuf heures, à une douloureuse maladie. Il était né le 25 octobre 1811.

Le Corps-Législatif a procédé hier, dans ses bureaux, à la nomination des membres de la commission du budget. Voici comment elle se compose :
1^{er} bureau : MM. Ed. Fould et de Beauverger.
2^e — O'Quin et le duc d'Albuféra.

3^e —
4^e —
5^e —
6^e —
7^e —
8^e —
9^e —

Le Peletier d'Aunay et Corta.
le baron Buquet et Devoize.
Gouin et Desmaroux de Gaulmin.
Alfred Le Roux et Louvet.
de Soubeyran et Larrabure.
le baron de Bossière et Lacroix Saint-Pierre.
Ségris et marquis de Talhouet.

La prise de Wilmington a suivi de près celle de Charleston, et les journaux du Sud ont reçu l'ordre de ne plus publier de nouvelles militaires. On peut dès à présent considérer la victoire du Nord comme définitive.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

A VENDRE

Aux enchères publiques,

A l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur,

Le samedi 1^{er} avril 1865, à midi,

1^o UNE GRANDE

ET

BELLE MAISON

De construction récente,

Située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 6 et 8,

Composée au rez-de-chaussée de vastes magasins, aujourd'hui occupés par M. Gaborit, marchand de nouveautés, d'un entre-sol, d'un premier et d'un second étage, greniers sur le tout; caves voûtées, cour et servitudes.

Mise à prix..... 35,000 fr.

2^o UNE AUTRE MAISON

Située à Saumur,

Rue de l'Hôtel-de-Ville,

Divisée en deux magasins, dont l'un est occupé par M. Legrand, épicer, et l'autre par M^{lle} Renault, marchande de lingerie; cette maison a deux étages au dessus du rez-de-chaussée, et des greniers, cour, caves, caveaux, servitudes.

Mise à prix..... 15,000 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué pour-suivant la vente, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 8;

2^o A M. NUSSARD-GUIBERT, négociant, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean, n° 8, qui fera visiter les biens à vendre.

Pour insertion sommaire, BEAUREPAIRE. (89)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Suivant un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, en date du quatre mars mil huit cent soixante-cinq,

La dame Juliette Marie-Mathilde Normandin, épouse de M. Antoine-Jérôme Chavet, professeur d'escrime, demeurant à Saumur, elle institutrice, demeurant à Sainte-Melaine, A été déclarée séparée de biens d'avec son dit mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le neuf mars mil huit cent soixante-cinq. (110) Signé : CHEDEAU.

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Saumur.

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE-EXÉCUTION.

Il sera procédé, le dimanche 12 mars 1865, à midi précis, au domicile du sieur SOYER, marchand de vaches, à la Ronde, commune de Vivy, les Deux-Sœurs, par le ministère de M^e Durour, huissier à Saumur, à la vente de meubles et effets mobiliers, consistant en tables, chaises, armoires, buffet, vaisselier, batterie de cuisine, bois de lit, linge, instruments aratoires, etc., etc.

La vente se fera au comptant et cinq centimes par franc en sus du prix d'adjudication. (111)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES,

Après dissolution de société.

Le samedi 18 mars 1865, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères de quatre bonnes diligences, deux à 9 places, une à 7 et une à 4, plus douze ou quatorze chevaux et leurs harnais.

On paiera comptant et avant d'em-mener les objets, entre les mains du commissaire-priseur, chargé de la vente, plus 5 p. 0/0. (112)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean 1865,

Une MAISON, située à Saumur, près la place Saint-Nicolas, composée de six pièces parquetées, cuisine, buanderie, cave, serre-bois et jardin.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, ou à M. JOLY, architecte. (113)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties.

UNE PROPRIÉTÉ

Située communes du Coudray, Cour-champs et Artannes.

ARTICLE PREMIER.

Deux logements, situés au bourg du Coudray, faisant partie de l'ancienne maison Becquet, composés de chambres d'habitation, cabinets, boulangerie, écuries, greniers, hangar, toits à porcs et à volailles, caves et pressoirs garnis de leurs ustensiles, cours et jardin.

ARTICLE 2.

Un hectare 14 ares de vigne, appelés le clos de Boursesse, joignant au nord M. Ducamp, au levant Genevraie, au midi et au couchant des chemins.

ARTICLE 3.

Cinquante-sept ares de vigne, aux Varennes, commune de Courchamps, joignant au nord Ballier et autres, au levant le chemin et au midi M. Ducamp.

ARTICLE 4.

Un clos de vigne, de la contenance de 28 ares, situé commune du Coudray, joignant au nord M. Ducamp, au midi divers propriétaires.

ARTICLE 5.

Soixante-dix-huit ares 80 centiares de pré, appelés le pré Parant, dans la prairie de la Motte, commune d'Artannes, joignant au nord M. Georges Pasquier, de Chacé, au levant M. de Brézé, au midi Aubrée fils, et au couchant M. Du Baut.

S'adresser, pour traiter, à M. BULLEAU, expert au Coudray, chargé du lotissement de ces immeubles.

Il y aura toute sécurité pour les acquéreurs et il sera accordé quatre ans de délai pour payer. (82)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

LES BIENS

CI-APRÈS,

Dépendant des successions de M. et M^{me} Babin-Taveau.

Commune de Saumur.

Une maison, rue Notre-Dame de Fenet, n° 29.

Une maison, même rue, n° 31. Trois petites maisons, sur l'escalier du coteau.

Quatre caves avec jardins, dans le coteau.

Une maison, rue de Fenet, n° 42 et 44.

Une maison avec cour, place du Bellay, n° 19.

Une maison et plusieurs caves et jardins, dans le coteau Charrier.

Commune des Ulmes.

Plusieurs morceaux de vignes, aux cantons du Mousseau, de la Rue, de Peridet, de la Roullière, de l'Éillet, du Grand-Champ, de la Butte-du-Moulin, de Touchevreau, de Tenières, de Charnières, des Mibernées, des Hauts-Sentiers, de la Vigneaux-Moines.

La vente des biens de Saumur aura lieu de gré à gré.

La vente des biens des Ulmes aura lieu par adjudication, en l'étude de M^e LE BLAYE, le dimanche 26 mars, à midi.

S'adresser audit notaire. (104)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA CURE DE NANTILLY.

Située sur la place de l'Église, consistant en salle manger, salon de compagnie et cuisine au rez-de-chaussée, plusieurs chambres au premier étage, petite cour et jardin. S'adresser audit M^e LEROUX.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

MAISON

Sise au Chapeau, commune de St-Lambert-des-levées, occupée par le sieur Thomas,

A VENDRE

OU A LOUER

pour la Saint-Jean 1865.

S'adresser à M^e LAUMONIER. (50)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

UNE MAISON AVEC JARDIN, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M^{lle} MARGAIN.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M^e LAUMONIER. (45)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PAVILLON (QUATRE PIÈCES),

Rue du Palais-de-Justice, n° 3.

S'adresser à M. Léon DUVAU, ou à M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, 14. (56)

MALADIE DU SANG.

TRÉSOR DE LA SANTÉ

GRAINE de MOUTARDE BLANCHE

De J.-J. VANACKER, d'Amsterdam (Hollande).

Dépôt PIE FILS, droguiste à Saumur. (7)

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon Littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 9 MARS.			BOURSE DU 10 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 50	»	»	67 60	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	94 75	»	»	94 75	»	»
Obligations du Trésor.	447 50	1 25	»	447 50	»	»
Banque de France.	3550	»	10	3540	»	10
Crédit Foncier (estamp.).	1285	»	»	1295	»	»
Crédit Foncier colonial.	660	»	»	660	»	»
Crédit Agricole.	760	»	»	760	»	»
Crédit industriel.	710	»	27 50	725	»	»
Crédit Mobilier.	867 50	»	17 50	867 50	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	925	»	»	922 50	»	2 50
Orléans (estampillé).	920	»	1 25	920	»	»
Orléans, nouveau.	850	»	»	846 25	»	3 75
Nord (actions anciennes).	1013 75	»	»	1013 75	1 25	»
Est.	522 50	»	»	521 25	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	947 50	»	1 25	950	»	2 50
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	577 50	»	»	578 75	1 25	»
Ouest.	542 50	2 50	»	542 50	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1812 50	»	2 50	1812 50	»	»
Canal de Suez.	453 75	»	»	451 25	»	2 50
Transatlantiques.	521 25	»	3 75	521 25	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	64 75	»	»	65 05	»	30
Autrichiens.	440	»	1 25	438 75	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	547 50	1 25	»	543 75	»	3 75
Victor-Emmanuel.	303 75	»	1 25	300	»	3 75
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	280	»	2 50	280	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	566 25	»	»	566 25	»	»
Saragosse.	360	»	»	360	»	»
Séville-Xérès-Séville.	230	»	11 25	225	»	»
Portugais.	260	»	»	260	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	315	»	»	313 75	»	»
Orléans.	297 50	»	»	298 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	295	»	»	296 25	»	»
Ouest.	295	»	»	295	»	»
Midi.	293 75	»	»	295	»	»
Est.	297 50	»	»	295	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.